

**DELIBERATION N° 2024-039
DE LA COMMUNE DE REOTIER**

Séance du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

Et le trente septembre

A 18 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 09

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Antoine GRAZIANO.

Excusé : Mariette PIOVESAN, Damien GANDELLI, Hervé CASTILLO.

Procuration : Mariette PIOVESAN donne procuration à Roland MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : Rôle pour affouage 2024. Tarif affouage 2024.

Monsieur Marc CASTELLACCI Conseiller Municipal délégué à l'ONF, expose au Conseil Municipal, qu'il y lieu de fixer la redevance pour l'affouage 2024 et d'établir un rôle.

Après délibération, le Conseil Municipal : 09 POUR – 0 CONTRE – 0X ABSTENTION

- **Approuve** l'exposé de Monsieur Marc CASTELLACCI
- **Décide** de fixer la redevance de l'affouage 2024 à **30 .00 € par affouagiste et par lot de 5 stères, soit 150 .00 € les 5 stères.**
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à établir un rôle et de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

